

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 81 (1993)

Heft: 5

Rubrik: Suisse actuelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Votations fédérales: l'armée en vedette

A l'affiche des votations fédérales du 6 juin, deux initiatives: Nouvel avion de combat et places d'armes en jeu.

Une fois n'est pas coutume, c'est l'armée qui fournira un sujet de réflexion à l'approche des prochaines votations fédérales. Le 6 juin, citoyennes et citoyens suisses sont conviés à se prononcer sur deux initiatives populaires fédérales: celle du Groupement pour une Suisse sans armée (GSsA) qui propose de renoncer à l'achat de tout nouvel avion de combat jusqu'en l'an 2000 et celle des opposants à l'aménagement de la place d'armes de Neuchlen-Anschwilen qui pose pour principe que «40 places d'armes en Suisse, ça suffit».

Avion de combat

La flotte aérienne militaire suisse s'use et vieillit. Le moment est venu, estime le Conseil fédéral, sur proposition du Département militaire fédéral (DMF), de remplacer les Hunter et les Tiger par un nouvel avion de combat à la pointe du progrès, le FA/18, surnommé frelon. Et après avoir lorgné du côté du Mirage 2000-5 français, il a finalement opté en 1990 pour l'achat de 34 FA/18 américains pour le prix de 3,5 milliards de francs. Une acquisition qui devrait, selon lui, rapporter quelque 2 milliards de marchés compensatoires entre la Suisse et les Etats-Unis et 300 millions au titre de la participation de l'industrie helvétique au montage des appareils.

A peine les Chambres fédérales avaient-elles voté en faveur de l'ouverture de ce crédit de 3,5 milliards que le GSsA a lancé son initiative «Contre un nouvel avion de combat». Il lui a fallu moins d'un mois pour récolter 500 000 signatures. Un record absolu!

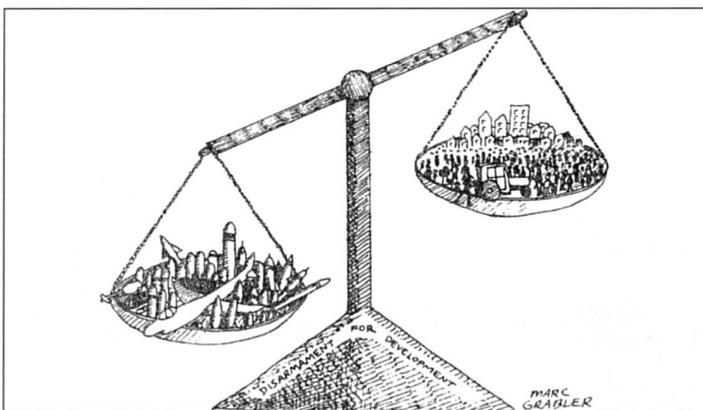
Le FA/18 recrute ses partisans du côté de ceux qui sont convaincus que la Suisse a besoin d'une couverture aérienne efficace, d'autant que le projet Armée 95, qui se propose de réduire ses effectifs de 630 000 à 400 000 hommes, met l'accent sur la formation, la mobilité et la maîtrise technique. Même si le mur de Berlin s'est écroulé, entraînant du même coup, du fait de l'écroulement de l'Union soviétique, la fin de l'affrontement menaçant des deux blocs dotés d'armes nucléaires, la menace de guerres localisées qui pourraient s'étendre est toujours présente. De même, l'intégration européenne et la volonté de concrétiser une

politique de sécurité européenne marquent l'une et l'autre un temps d'arrêt. La Suisse, affirment-ils, ne pourra compter sur personne pour se défendre. Et les adversaires de l'initiative de dénoncer en particulier la tactique du GSsA qui vise, à coup d'initiatives limitant la marge de manœuvre du gouvernement en matière militaire, au démantèlement de l'armée de milice helvétique. Ceux qui s'opposent à l'achat des FA/18 ne sont pas tous des partisans de la suppression de l'armée, loin de là. Mais ils se rejoignent dans leurs arguments en faveur du renoncement à ce coûteux achat.

Si la menace d'une guerre à coups de bombes atomiques s'est estompée, d'autres menaces sont en revanche très réelles: l'horrible guerre qui ravage l'ex-Yougoslavie, les guerres civiles ou interethniques de l'ex-URSS, la montée du nationalisme, jusqu'alors étouffé sous le carcan du communisme, les écarts qui se creusent aussi bien entre les riches et les pauvres dans les pays industrialisés que le fossé qui s'élargit entre les pays prospères du nord et les pays défavorisés de l'Est et du Sud, la dégradation sournoise de l'environnement. Et ces menaces appellent d'autres solutions que la modernisation de l'équipement militaire. Mieux vaudrait, disent les partisans de l'initiative, affecter les sommes englouties dans la course aux armements à la recherche de la paix et de la préservation du milieu vital.

Places d'armes

En se développant, la ville de Saint-Gall a étouffé le terrain d'entraînement des troupes de Suisse orientale. Le DMF a jeté son dévolu sur quelques collines boisées où se nichent deux ou trois modestes fermes du côté de Neuchlen-Anschwilen pour y



Faut-il donner la préférence à l'armement ou à la promotion du développement et de la paix?

aménager une place d'armes. Les crédits ont été votés par les Chambres fédérales. Mais le projet a suscité l'opposition d'une bonne partie de la population locale. Le site a fait l'objet d'une occupation pacifique mais tenace. L'idée de lancer une initiative contre la construction de nouvelles places d'armes, au nom de la protection de l'environnement, a pris corps. L'initiative «40 places d'armes, ça suffit» a été déposée en décembre 1990, munie de plus de 117 000 signatures.

Elle a été rejetée par le Conseil fédéral et la majorité du Parlement. Le gouvernement a expliqué qu'il n'avait pas l'intention de construire de nouvelles places d'armes après celle de Neuchlen-Anschwilen, ni de nouveaux aérodromes, mais qu'il fallait prévoir le besoin de nouveaux terrains d'exercice ou de tir. Or l'initiative, si elle était adoptée, l'empêcherait d'acquérir de nouvelles parcelles et l'obligerait par conséquent à se rabattre sur des terrains qu'il devrait louer.

Lors du débat parlementaire, la commission de sécurité du Conseil des Etats a plaidé pour la nullité de cette initiative. Elle lui a reproché son caractère rétroactif, étant donné qu'il faudrait remettre le site en état au cas où la place d'armes serait construite au moment de la votation, et son aspect global, puisqu'elle vise toutes les installations militaires, y compris les stands de tir. La majorité du Conseil des Etats n'a pas suivi sa commission, ouvrant ainsi la voie au vote populaire.

Débat Europe Voix alternées

*Après le vote du 6 décembre,
Suisse romande et Suisse alémanique
cherchent à se comprendre.*

Femmes suisses fait école: deux journaux qui sont venus à notre connaissance, et il y en a sans doute d'autres, ont cherché comme nous à faire comprendre l'une à l'autre, à la Suisse romande et à la Suisse alémanique, leurs positions respectives face à la question de l'Europe. Une question qui nous paraît toujours importante pour les femmes, face aux options toujours ouvertes.

La *Basler Zeitung* a longuement interviewé M. Pilet. On connaît le soutien qu'il a apporté dans le *Nouveau Quotidien* à la ratification du traité sur l'Espace économique européen. Il a résumé sa position à Bâle en quelques mots: «Sans l'Europe, nous ne sommes rien...»

A quoi, une semaine plus tard, sur une pleine page, le professeur Neidhart a répondu: «Sans cohésion interne, sans solidarité, nous ne sommes rien.»

Le politologue zurichois s'est demandé pourquoi la Suisse romande avait réagi au lendemain du 6 décembre comme elle l'avait fait: après tout, le 7 mars, la Suisse romande s'est opposée en bloc à l'augmentation de la taxe sur l'essence, réagissant aux yeux des Alémaniques d'une façon archaïque. Le professeur Neidhart n'attache donc pas une importance gravissime au clivage entre Suisse romande et Suisse alémanique, mais il insiste cependant sur le besoin d'établir un véritable dialogue, une véritable communication entre Romands et Alémaniques, il suggère même la création d'un journal bilingue... Mais il est persuadé que notre pays a des questions autrement importantes à résoudre, parmi lesquelles il mentionne expressément celle de l'égalité entre hommes et femmes. Analysant l'attitude de l'Assemblée fédérale les 3 et 10 mars, il conclut qu'elle n'avait pas pris conscience de la force de la revendication des femmes.

Effacer les malentendus

Construire a interrogé deux «sages»: l'un Romand, Jacques Freymond, l'autre Suisse alémanique, Jean-Rodolphe de Salis. Tous deux des autorités: historiens, professeurs, journalistes, écrivains, tous deux au bénéfice de multiples expériences

internationales, tous deux engagés: Jacques Freymond, qui se dit un «pessimiste foncier», se dit aussi «convaincu de la nécessité de lutter et d'espérer; Jean-Rodolphe de Salis déclare qu'un retour aux urnes lui paraît inéluctable, car il n'existe pas d'alternative à l'entrée de la Suisse dans l'Europe communautaire...

Écoutons-les: ils s'adressent à nous aussi; nous partageons leurs convictions, et ils les expriment mieux que nous ne pourrions le faire.

J. F. – «Les malentendus n'ont pas manqué avant, pendant et après la campagne (...) Je le répète depuis des années: les gens dans ce pays sont incapables de choisir, pour la simple raison qu'ils sont mal informés et ne cherchent pas à s'informer (...) Peu de gens s'intéressent à la politique, suivent les affaires, surtout quand ils vivent bien, ou au contraire quand ils éprouvent des difficultés, comme aujourd'hui (...) Comment réfléchir sur un monde de liberté sans inclure la part, essentielle, de la responsabilité?»

J.-R. de S. – «Je crains fort que nous entrions dans une période de perplexité. On ne sait, au juste, vers quoi s'orienter (...) Au fond, je ne vois pas d'alternative à la solution rejetée par le peuple et les cantons. Je ne m'en considère pas moins démocrate (...) Pourtant, je ne crois pas que la vox populi soit nécessairement la vox dei (...) Deux grands problèmes subsistent qu'on ne peut résoudre en peu de temps. Le premier concerne notre liberté opérationnelle en matière économique. En effet, il est évident que nous allons perdre du ter-

rain aussi bien dans le domaine de la production industrielle que du commerce extérieur. Le second problème est d'ordre scientifique: le danger guette notre progrès technologique, la coordination des études universitaires, des diplômes, etc.»

J. F. – «Nous nous apprêtons à franchir le seuil d'un millénaire au moment même où le monde est en train de se déconstruire... Comment imaginer abandonner le combat en cet instant précis?»

J.-R. de S. – «En ce moment j'ai un peu peur pour la Suisse: je crains que notre pays ne s'avance vers une rupture d'ordre à la fois ethnique et sociologique. D'une part, j'ai vu les Alémaniques tout étonnés devant la passion manifestée par leurs concitoyens romands en faveur de l'EEE, ce qui laisse présager des oppositions considérables. D'autre part, cette votation a révélé en Suisse alémanique un clivage entre la ville et la campagne (...) Je ne suis pas tellement sûr que la Confédération puisse survivre sous la forme actuelle si, d'une part, une Suisse germanique et une Suisse latine, et, d'autre part, une Suisse urbaine, industrialisée, et une Suisse alpestre et rurale continuent chacune à chercher leur propre voie...»

Perle Bugnion-Secretan

Citations tirées de la *Basler Zeitung* des 13 et 20 mars, *Construire* des 13 janvier et 24 mars.

Wann trat das neue Eherecht in Kraft, das den Frauen das Recht gibt, ihren Mädchennahmen zu tragen und ihr angestammtes Bürgerrecht beizubehalten?

1987 gab es in der Schweiz rund 2200 Automechaniker. Wieviele davon waren Frauen?

Welcher Kanton wurde dazu gezwungen, das Frauenstimmrecht einzuführen?

Antwort auf diese und viele ähnliche Fragen finden Sie in *Weit gebracht?* von Anneliese Villard-Traber. 84 Seiten. Illustriert. Ausführliches Register. Fr. 24.-. Im Buchhandel oder bei Vereinigung für Frauenrechte, Basel, Postfach, 4001 Basel.



Assurance maladie et maternité

Les bébés pèsent lourd sur les franchises

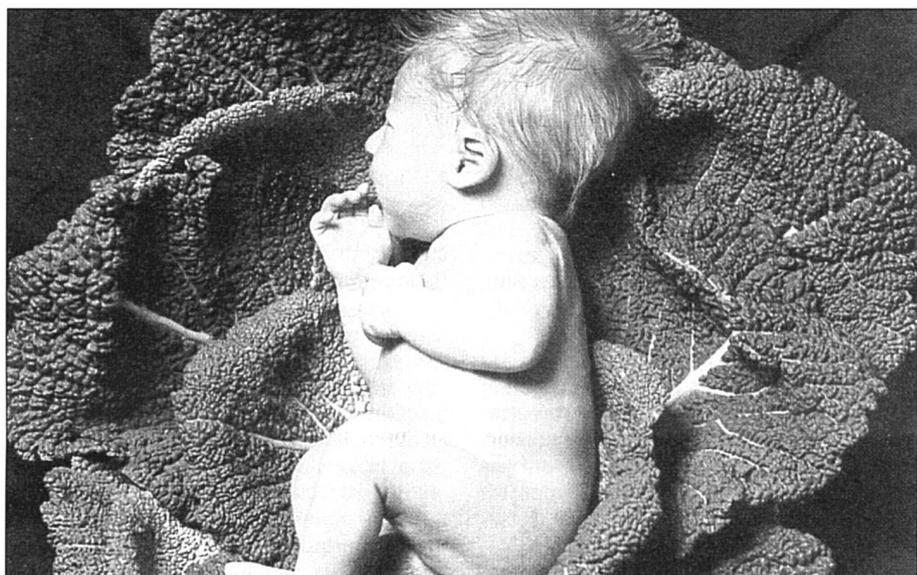
Depuis quelques années, de nombreuses femmes prennent une franchise de 350, 600 ou 1200 francs pour réduire leurs cotisations d'assurance maladie. En cas de grossesse, surprise! Bien que la loi prévoit le remboursement total des soins médicaux et pharmaceutiques liés à la maternité, une bonne partie de la franchise va couvrir les frais engendrés par la prochaine naissance. Depuis le 1er janvier passé, toutes les futures mères sont concernées puisque une franchise de 150 francs est désormais imposée à tous les assurés.

Ca y est, vous êtes enceinte. Le temps de se faire à l'idée, que le gynécologue confirme l'évènement, d'effectuer les premières analyses sanguines, et quelques semaines plus tard les premières factures arrivent.

Qui va payer? Assurée auprès d'une caisse maladie, vous vous adressez à elle; et là, dans la plupart des cas, les désillusions commencent.

Pour peu que votre caisse s'en tienne rigoureusement à la Loi sur l'assurance maladie (LAMA), vous devez prendre en charge une partie des frais qui restent soumis à la franchise.

Eh oui! Bien que la LAMA affirme d'une part qu'une participation aux frais médicaux et pharmaceutiques ne peut être demandée aux affiliés en cas de maternité, les prestations qu'elle reconnaît d'autre part n'englobent de loin pas toutes les dépenses liées à la prochaine naissance.



Les franchises ne sont pas là pour des choux!

(Paul Blanca, Art Unlimited, Amsterdam)

Première surprise

Ainsi, première (mauvaise) surprise: les analyses sanguines déjà faites, qui déterminent notamment si vous avez déjà eu la rubéole ou la toxoplasmose – deux infections dangereuses pour le fœtus – ne sont pas citées spécifiquement dans la loi comme frais liés à la maternité. Généralement (voir premier encadré), les caisses les traitent sous le régime de l'assurance maladie, où la franchise entre en compte. A votre charge donc les centaines de francs que coûtent ces premiers examens. Il en sera ainsi pour toutes les autres analyses de laboratoire effectuées durant la grossesse, jusqu'à la hauteur de votre franchise.

L'amniocentèse et l'amnioscopie, soit le prélèvement et l'analyse du liquide amniotique pour détecter les éventuelles anomalies chromosomiques, sont parfois prises totalement en charge par les caisses. Mais pour rembourser ces examens, qui coûtent entre 500 et 600 francs, les caisses exigent que la mesure soit justifiée par l'âge de la mère – au moins 34-35 ans – et surtout qu'un cas de mongolisme soit survenu dans la famille proche.

De même, et en dépit des prestations légales, les assurances remboursent rarement

Question de franchise

(EM/JPA) En plus de la franchise de 150 francs, devenue obligatoire depuis le 1er janvier dernier pour les frais médicaux et pharmaceutiques, les assurées majeures peuvent conclure une franchise «volontaire» de 350, 600 ou 1200 francs par année, assortie d'une baisse des cotisations d'assurance maladie de respectivement 12, 22 ou 35%.

En cas de grossesse, la franchise peut être plus ou moins sollicitée, selon les caisses... Le montant des cotisations varie aussi. Ainsi, en ville de Fribourg*, une femme de 28 ans, qui veut accoucher en division semi-privée avec une franchise de 600 francs, peut payer de 126 à 203 fr. 60 de cotisation mensuelle. Mais elle devra, selon les cas prendre en charge seulement les médicaments, ou les médicaments et les frais de laboratoire, ou les médicaments, les frais de laboratoire et quelques consultations prénatales.

Ainsi:

– la Grütli rembourse toutes les cotisations pré et postnatales, les frais de laboratoire, le séjour à l'hôpital lors de l'accouchement pour 164 fr. 60 par mois, selon le cas donné en exemple. Seuls les médicaments sont soumis à la franchise;

– la Bâloise prend à sa charge toutes les consultations, mais les médicaments et frais de laboratoire restent soumis à la franchise, pour 202 fr. 30 par mois;

– la Chrétienne-sociale, la Concordia, Artisana et Assura s'en tiennent aux minima légaux et remboursent hors franchise le séjour hospitalier et quatre consultations prénatales et une postnatale. Mais les cotisations diffèrent, soit 203 fr. 60 à la Chrétienne-sociale, 177 à la Concordia, 150 fr. 20 pour Artisana et 126 francs pour Assura. Mais Assura exige des affiliées qu'elles cotisent à l'assurance Materna durant cinq ans.

*Les cotisations varient selon les cantons, en revanche les prestations prises en charge par les assurances relèvent de la politique globale de chaque caisse.

hors franchise les médicaments ordonnés par le gynécologue. «C'est difficile de voir s'il s'agit d'un cas de grossesse en lisant la facture, se défendent les caisses.

A moins que le médecin indique expressément le lien avec la maternité», ces dépenses sont traitées selon l'assurance maladie, confirme Hervé Burgy, administrateur de la Grütli, à Fribourg. Et votre franchise de prendre en charge ces frais supplémentaires.

Le minimum

Déjà échaudée par ce premier contact, vous n'êtes pas arrivée au bout de vos désillusions. Si vous êtes affiliée à une caisse maladie vraiment restrictive, vous apprendrez ainsi que seules quatre consultations prénatales et une postnatale, soit le minimum prévu par la loi, vous seront intégralement remboursées. Pour les autres examens – on en prévoit généralement huit ou neuf – la franchise joue. A raison de 40 à 50 francs la visite, vous avez payé à ce stade en tout cas la totalité des 150 francs de votre franchise obligatoire; ou les 350, 600 ou 1200 francs de votre franchise volontaire sont bien entamés.

Il faut en outre savoir que, parmi les autres événements pouvant survenir durant la grossesse, la fausse-couche, l'avortement, les séjours hospitaliers pour conserver une grossesse difficile ne relèvent pas de la maternité, selon la loi. Toutes les caisses les traitent sous le régime de l'assurance maladie. Les consultations, médicaments et analyses qui y sont liés restent soumis à la franchise.

Moins contestés

Mais, foin d'hypothèses sinistres, tout se passe bien et le bébé est là. Le remboursement des frais d'accouchement fait davantage l'unanimité dans la loi et parmi les assurances. Si un certain flou demeure quant

Droit en révision

(EM/JPA) La loi sur l'assurance maladie est actuellement en révision devant les Chambres fédérales. Concernant la maternité, le projet propose principalement de prendre en charge tous les examens de contrôle effectués ou prescrits par un médecin pendant et après la grossesse.

Selon un bref sondage auprès des tribunaux des assurances de Sion, Lausanne, Genève et Fribourg, les dispositions en vigueur sont peu contestées par les assurées. La plupart des cas – en moyenne, moins de dix par année – touchent des patientes qui ont accouché dans des hôpitaux ou des catégories de soins qui n'étaient pas couverts par leurs assurances. A Lausanne, le remboursement des méthodes de fécondation in vitro – qui ne sont pas reconnues comme un traitement officiel – crée aussi un problème.

Début avril, le Tribunal fédéral des assurances a en effet décidé que ces frais ne devaient pas être remboursés tant qu'une loi sur la procréation assistée ne serait pas acceptée par le Parlement.

La question d'une véritable assurance maternité, détachée de l'assurance maladie et prévoyant notamment un congé maternité et un congé parental, n'a plus occupé le devant de la scène depuis le rejet de l'initiative «Pour une protection efficace de la maternité», lancée par les mouvements féministes à la fin des années septante. Mais le thème pourrait être à nouveau d'actualité avec l'arrivée de Ruth Dreifuss au Conseil fédéral. Le jour même de son élection, la nouvelle cheffe du Département fédéral de l'intérieur, interviewée par la Radio suisse romande, disait son souci de voir progresser le droit aussi dans ce domaine.

au remboursement des aides lors d'accouchements ambulatoires ou à domicile, les caisses prennent en revanche complètement en charge votre séjour à l'hôpital... si vous êtes assurée au moins depuis 270 jours, les neuf mois prévus par la LAMA.

Si vous souhaitez être soignée en division privée ou semi-privée, il faut aussi avoir contracté une assurance complémentaire, au moins neuf mois avant l'accouchement. Certaines assurances ont porté ce délai à deux ans, afin d'éviter le passage des patientes dans des catégories d'assurance plus élevées seulement durant leur grossesse.

Certaines caisses, vaudoises notamment, ont introduit récemment une cotisation supplémentaire pour les femmes déjà assurées en privé ou semi-privé et qui veulent aussi accoucher dans ces divisions. Par exemple, chez Assura, on exige que cette assurance Materna soit conservée cinq ans, deux ans

avant l'accouchement, trois ans après. En dépit de ces frais supplémentaires, les cotisations restent intéressantes par rapport aux autres caisses (voir premier encadré).

Il est vrai que les frais hospitaliers liés à la naissance avaient pris l'ascenseur au bord du Léman. Avant qu'une convention ne soit signée entre les établissements hospitaliers et les caisses, celles-ci pouvaient recevoir de certaines cliniques des factures de plus de 20 000 francs pour un accouchement normal en division privée. Alors que dans le canton de Fribourg, un accouchement coûte en moyenne 7000 à 8000 francs en division privée (médecin, sage-femme, huit jours d'hôpital tout compris). Et les frais diminuent en division semi-privée, 6000 à 7000 francs, plus encore en division commune, environ 3500 francs.

Actuellement, les caisses tentent de réduire ces coûts en élargissant les conventions existant en division commune aux catégories privée et semi-privée. Ces accords fixent notamment un montant maximum par jour d'hospitalisation et le nombre de points que les médecins peuvent facturer à leur clientèle. Pour convaincre ses assurées d'écourter leur séjour hospitalier, Assura leur octroie, de manière plus pragmatique, 200 francs par jour d'hospitalisation évité en partant du 6e jour, soit 200 francs pour un séjour de cinq jours, 400 francs pour un séjour de quatre jours, etc. Un procédé qui attire l'attention des autres caisses et du Concordat des caisses maladie suisses.

Pour terminer par le rayon bonus, la LAMA prévoit une seule prime en faveur des nouvelles mères: les 50 francs d'indemnité que les caisses doivent verser aux assurées qui ont allaité partiellement ou totalement leur enfant durant dix semaines. A vous d'estimer à partir de ce minimum légal la générosité de votre caisse maladie!

CAREER WOMEN'S FORUM

& Journal Entreprendre

Jeune Chambre Economique

Conférence-Débat «La Femme et l'avenir de l'Homme»

Jeudi 27 mai 1993

Cocktail-sandwiches dès 18 h 45; Conférence à 19 h 30 précises

Participation: Fr. 25.–

Hôtel Métropole 34, quai Général-Guisan 1204 Genève

Réservation en renvoyant le talon ci-dessous ou par fax au (022) 789 30 91

Conférence-débat du 27 mai 1993

Nom: _____ Prénom: _____

Nombre de personnes: _____

A renvoyer à : Journal Entreprendre, 64 route de Florissant, 1206 Genève.

Elisabeth Maret /JPA

Matière grise à revendre

*Les femmes et la relève universitaire:
le point de la situation.*

Par arrêt de juin 1992, le Conseil fédéral a passé de la parole aux actes. Il a alloué aux cantons ayant la charge d'une haute école des subventions extraordinaires, destinées à permettre la création de postes temporaires d'assistants et de professeurs assistants. Toutefois à la condition, entre autres, qu'un tiers de ces postes soient réservés à des femmes: «Cette proportion doit en principe être atteinte dans chaque université.» Des subventions analogues ont été attribuées aux écoles polytechniques fédérales.

Le but de cette création de postes temporaires est de contribuer à assurer la relève du corps enseignant vieillissant de nos universités, dont de toute façon les besoins vont augmentant. Et on sait que les femmes sont une réserve de matière grise qui n'a pas encore été pleinement utilisée.

L'application du programme du Conseil fédéral a commencé en octobre 1992. En mars 1993, un colloque organisé par l'Office fédéral de l'éducation et de la science, avec le Bureau fédéral de l'égalité, a fait le point sur les premiers résultats:

– Au point de vue quantitatif, il y a lieu d'être satisfait: les universités, sauf Fribourg, ont rempli par des femmes au moins 33% (EPF ZH) de leurs postes supplémentaires, et jusqu'à 47% (Lausanne) et 52% (Berne), et même à 100%: la faculté de théologie de Lucerne a simplement porté d'un à deux le nombre de ses assistants.

– Au point de vue qualitatif, la situation n'est pas aussi satisfaisante, et cela pour deux raisons: tout d'abord, au premier échelon de la hiérarchie, soit celui des simples assistants, les postes sont remplis à 69% par des femmes; il y a pourtantheureusement 36% de femmes assistantes supérieures et 32% de femmes professeurs assistants; mais, en outre, comme on pou-

vait le craindre, les femmes apparaissent principalement dans les facultés de sciences humaines, mais pour 28% seulement en médecine et 19% dans l'économie.

Ce qui témoigne aussi de la préoccupation de la Confédération de promouvoir les femmes dans la recherche, c'est aussi que dans les projets financés par le Fonds national, sur 3500 participants, 30% au total sont des femmes, 25% parmi les chercheurs.

Stricte équité

Lors du colloque du 12 mars, M. Schuway, directeur de l'Office fédéral de l'éducation et de la science, a relevé que l'effort pour la promotion des femmes dans l'université et la science répond certes à une stricte équité, mais encore que les femmes ont un rapport spécifique à faire dans le développement de la science: «posant de nouvelles questions et ouvrant de nouvelles perspectives».

Il a d'ailleurs apostrophé les femmes qui doutent trop d'elles-mêmes. Le colloque était sous le signe du slogan brechtien: Warum sollten wir uns beschreiben? (Faut-il vraiment s'en accommoder?) Des exposés d'universitaires étrangères ont montré

que la situation en Suisse n'a rien de particulier. On en a conclu, comme des discussions dans les groupes de travail, que les mesures d'accompagnement depuis longtemps réclamées par les femmes, et sur lesquelles d'ailleurs on fait aujourd'hui des économies, ne peuvent suffire à elles seules à permettre aux femmes, sauf dans des cas particuliers, d'élever une famille et de faire une carrière universitaire ou dans la recherche.

De plus profonds changements dans les mentalités sont nécessaires. La psychologue hollandaise Ricky van Og a suggéré qu'on ne se demande plus pourquoi si peu de femmes font de la politique, mais pourquoi tant d'hommes en font?

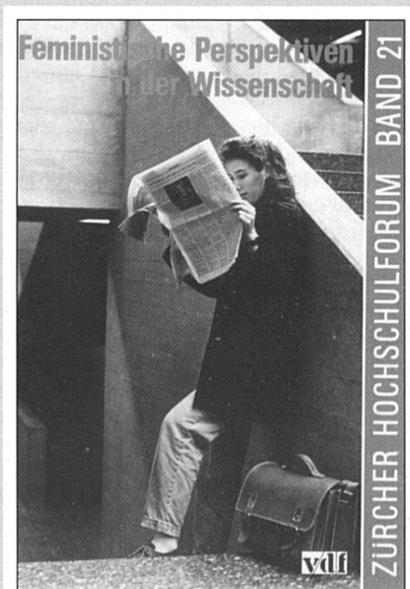
Perle Bugnion-Secretan

Feministische Perspektiven

(pbs) Pour la seconde fois, après la série «Frau - Realität und Utopie», en 1984, l'Université et l'Ecole polytechnique de Zurich ont organisé une douzaine de conférences autour du thème: «Perspectives féminines dans la science: théologie, philosophie, histoire, médecine, biologie, géographie, psychanalyse, etc.» Faute de pouvoir résumer ces exposés, on ne peut que souligner leur extrême intérêt et la diversité des femmes elles-mêmes.

D'abondantes bibliographies contribuent à faire de cette publication une précieuse source d'information pour qui lit l'allemand.

Feministische Perspektiven in der Wissenschaft, 214 p., Verlag der Fachvereine Zürich vdf.



L'Institut de formation syndicale de Suisse (ceo) organise un cours de formation sur le thème:

Travailleuse, connais-tu tes droits?

Ce cours est ouvert à toutes les salariées. Les syndiquées bénéficient d'un rabais et le cours est pris en charge par leur organisation syndicale.

Thèmes abordés:

- le droit au salaire durant la maternité;
- les délais de licenciements;
- les questions liées au travail temporaire;
- la protection de la personnalité et le harcèlement sexuel.

Oratrices: A.-M. Baronne et Lola Rens (avocate et juriste).

Dates: 10 et 11 juin, Sainte-Croix.

Prix: Fr. 300.-.

Renseignements et inscriptions: CEO, cp 54, 3000 Berne 23. Tél. (031) 45 56 69.

Elections fédérales

Questions au féminins

(pbs) – Lorsqu'elle n'était pas encore conseillère fédérale, Ruth Dreifuss a dit, au cours d'un colloque organisé par le Bureau fédéral de l'égalité: «Nous devons nous efforcer de créer des événements pour attirer l'attention sur les femmes, les rendre célèbres.»

Maintenant qu'elle et Christiane Brunner ont créé l'événement et sont devenues célèbres, aux femmes de s'engouffrer dans la brèche! Pour les y aider, le Bureau de l'égalité leur a préparé un excellent instrument de réflexion*.

Tout d'abord, il rappelle les résultats décevants des élections de 1991 et en analyse les raisons. Les femmes avaient à peine progressé: 35 élues contre 29 au Conseil national, 4 au lieu de 5 aux Etats, et 12 cantons au lieu de 13 avec une femme dans leur délégation. Et pourtant il y avait eu 834 candidates, mais seules 4,2% ont été élues, contre 9,3% des candidats.

Toute la problématique doit être repensée: la participation de femmes au vote (41% de citoyennes aux urnes contre 52% de citoyens), le recours au système des quotas, le lancement de listes féminines, liées ou non à un parti, la place faite aux femmes à la radio et à la télévision pendant la campagne électorale.

Pour commencer, quelques recommandations:

- présenter un nombre élevé de candidates;
- revoir la situation qui leur est faite dans leurs partis, qu'ils leur donnent la chance de faire des expériences et de se profiler;
- obtenir des mass-media un traitement qui ne soit pas discriminatoire;
- renforcer la *solidarité* féminine, une solidarité qui doit être *critique*, c'est-à-dire qui «permette d'accepter des points de vue, des opinions et des tendances différentes sans pour autant renier ses propres convictions», et qui doit être *ciblée*, c'est-à-dire qui permette de travailler ensemble sur des questions et des projets concrets, de rechercher un consensus sur les questions fondamentales, et là on suggère

une collaboration entre les groupes féminins des partis et les organisations féminines.

Trois articles leur seront utiles, qui examinent:

- le système des quotas: il est évident qu'on voudrait voir les partis l'appliquer, mais une vaste enquête faite dans toute la Suisse montre qu'on ne le pratique quasiment nulle part;

- les difficultés rencontrées par les femmes auprès de la radio et de la télévision qui défendent – peut-être inconsciemment? – le pouvoir masculin; sur ce point, un article approfondi et pointu de Catherine Cossy, l'ancienne correspondante de Zurich de FS;

- les expériences faites déjà avec des listes féminines à Soleure (rad.), Berne (PS), Genève (PS), Zurich (PS), Fribourg (PS), Zurich (FraP!), Soleure (V): si ce système a permis certains succès, dont l'élection de Christiane Brunner, il est clair qu'il implique des risques et en tout cas un énorme engagement sous forme de temps et de travail bénévole, et de l'imagination pour trouver des moyens nouveaux d'atteindre l'opinion publique. Là aussi, une longue préparation est nécessaire.

*Questions au féminin, 3/92, Eigerplatz 5, 3003 Berne.

ADF

Centième anniversaire

(sch) – L'Association suisse pour les droits de la femme tiendra cette année son assemblée annuelle à Zurich le 15 mai, avec à l'ordre du jour des élections générales et la discussion du soutien ou non à deux initiatives: celle du 7 décembre, «pour notre avenir au cœur de l'Europe», et celle du 3 mars (quotas).

La veille au soir sera célébré le centième anniversaire de la section zurichoise de l'ADF: une évocation historique réunira les déléguées de toute la Suisse, les invitées et les pionnières zurichoises à 17 h au Lindenhof, puis à 18 h à l'Hôtel de Ville, où des personnalités politiques (au féminin) prendront la parole: Marlies Voser, vice-présidente du Grand Conseil, et Monika Weber, conseillère aux Etats.

C'est à ce moment-là que l'ADF remettra à Christiane Brunner, conseillère nationale, le Prix de l'ADF 1993.

Initiative fédérale

Vers la parité

(sch) – L'Association *Des femmes au Conseil fédéral*, dont l'assemblée constitutive a eu lieu le 31 mars, va lancer une nouvelle initiative qui présentera l'exigence suivante: «Toutes les autorités de la Confédération doivent comprendre au moins 40% de représentants de chaque sexe.»

Cette initiative, dont le nom sera *Initiative du 3 mars*, est réellement née de la colère des femmes le jour de la non-élection de Christiane Brunner. Le 4 mars déjà partait de Berne dans toutes les directions un message lancé par les parlementaires écologistes: si 2500 hommes et femmes s'engagent à récolter chacun cinquante signatures, nous arriverons vite aux 100 000 signatures nécessaires pour faire aboutir une initiative. Le Club des 2500 était né.

Quatre jours plus tard, donc encore avant l'élection de Ruth Dreifuss, une nouvelle circulaire convoque les femmes et sympathisants à une séance de discussion.

Vingt-six personnes de tous les bords féministes et politiques se rencontrent le 11 mars. Partant des deux initiatives de 1991 («Conseil national 2000» et «Femmes et hommes»), on délimite les exigences de l'initiative à lancer.

Le 31 mars, ce sont huitante personnes qui sont là pour créer l'association. Les statuts, le budget sont votés. Une commission juridique travaille à l'élaboration du texte à soumettre à la Chancellerie, le club des 2500 a déjà 1000 membres, des comités d'action cantonaux vont être mis sur pied. Bref, les choses vont bon train et l'on espère lancer l'initiative au début juin. (A suivre.)

L'association cherche encore des femmes et des hommes prêts à adhérer au Club des 2500 ou à récolter des signatures. S'adresser à «Frauen in den Bundesrat», case postale 632, 3000 Berne 25, tél. (031) 42 25 68.

Députation féminine

L'effet Brunner

Le lundi 8 mars, les Argoviens n'en croyaient pas leurs oreilles: la députation féminine passait de 19,5% à 31,5%. Près de la moitié des soixante-trois femmes élues sont membres du Parti socialiste. Sur les quarante-quatre socialistes du Grand Conseil argovien, vingt-neuf sont des femmes, alors que jusqu'à présent elles n'étaient que sept.

Dans le Valais, la proportion des femmes élues a passé de 7 à 11%. A Neuchâtel, les sièges occupés par des femmes ont passé de 14 à 32 dont 15 à des députées socialistes.

Remarquable avance féminine également dans le canton de Soleure où les femmes occupent aujourd'hui 50 des 144 sièges du parlement cantonal: 14 sur 54 chez les radicaux; 10 sur 39 à l'UDC, 19 sur 36 au PS, 7 sur 8 chez les verts mais aucune chez les automobilistes.

Elections

Listes féminines

(pbs) – Dans les cantons d'Argovie, Bâle ville et campagne, Lucerne, Saint-Gall et Zurich, des groupes féminins ont décidé de lancer des listes féminines indépendantes des partis.

Il s'agit de groupes ayant déjà participé à des élections au niveau local, cantonal ou national. Cinquante déléguées de ces groupes se sont retrouvées à Zurich le 20 mars et ont décidé d'unir leurs efforts pour des échanges d'expériences, la coordination d'une politique féminine, l'établissement d'une stratégie commune en vue des élections de 1995.

Leurs noms et adresses:

- Frauzentrum Aarau, PF, 5001 Aarau.
- Frauenliste Baselland, PF 142, 4410 Liestal.
- Baselliste FraB, PF, 4018 Bâle.
- Unabhängige Frauenliste, Denkmalstr. 17, 6006 Lucerne.
- Politische Frauengruppe PFG, PF 407, 9006 Saint-Gall.
- Frauengruppen Solothun, PF 301, 4503 Soleure.
- Frauenmacht Politik! FraP!, PF 9353, 8036 Zurich.